



## **MODIFICATION D'ENSEIGNE / NOM COMMERCIAL POUR UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

---

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

---

### **Formulaires :**

- [Formulaire P2](#) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires

### **Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :**

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

Artisan : 112 €

Artisan / Commerçant : 85 €

- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce, selon le mode d'activité :

93,70 €